

Cours Terminale HGGSP. Thématique 4. Identifier, protéger, et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques. Objet de travail conclusif. La France et le patrimoine, des actions majeures de valorisation et de protection.

Frédéric Richard

Les références aux documents renvoient au manuel Histoire – géographie Géopolitique & Sciences Politiques, Hachette Éducation, 2020.

Nous allons voir comment la France est amenée à gérer son patrimoine dans le contexte de sa protection et de sa valorisation.

Dans un premier temps, nous verrons les évolutions de la politique patrimoniale française depuis la Révolution Française. Puis, un exemple singulier de politique patrimoniale dans le bassin minier du Nord- Pas-de-Calais, expérience qui associe l'héritage et la reconversion d'une région. Enfin, nous nous intéresserons à la réalité du repas gastronomique, à la fois patrimoine et instrument d'action diplomatique.

I) Une politique qui remonte à la Révolution Française et au XIXe siècle.

A) Deux moments fondateurs : la Révolution Française et la Monarchie de Juillet.

En 1790, on utilise pour la première fois l'expression *Monument historique*. C'est dans l'ouvrage *Recueil d'Antiquités Nationales* de l'archéologue Millin. Il sert à désigner des édifices, mais aussi des objets artistiques (vitraux, tombeaux, statues...) qui illustrent l'histoire nationale. C'est donc la conception du patrimoine.

La Révolution Française est un moment important de prise de conscience de la valeur de ce patrimoine.

C'est en effet l'époque qui voit un révolutionnaire modéré l'abbé Grégoire inventer le mot *vandalisme* (il utilise le mot Vandale, le nom d'un peuple germanique qui s'attaqua à l'Empire romain au Ve siècle et qui avait la réputation de commettre des destructions importantes). L'abbé Grégoire condamne la destruction des lieux politiques et religieux durant la Révolution et qui appartiennent à l'époque de l'Ancien Régime et à la Religion catholique. Il y a la destruction de statues, de bâtiments, de reliques... Les destructions les plus spectaculaires frappèrent la Basilique Saint-Denis près de Paris.

La Basilique Saint-Denis renfermait les tombes de la plupart des rois et reines de France, et de quelques personnages célèbres de l'époque monarchique.

En 1793, des révolutionnaires profanèrent les tombes et jetèrent les restes des défunts dans une fosse commune.

https://www.google.com/search?q=tombeaux+basilique+saint+denis&client=firefox-b-ab&source=lnms&tbm=isch&sa=X&ved=2ahUKEwjp7_718N3yAhUGH7kGHf5VB5UQ_AUoAXoECAEQAw

Pour certains révolutionnaires radicaux et extrémistes, la Révolution signifiait un renouveau absolu, c'est le concept de la *tabula rasa*, la table rase. Tout ce qui avait un lien avec la monarchie, antérieure à la Révolution, devait être détruit ou oublié.

Cela débouche sur ce que l'abbé Grégoire appelle le *vandalisme*.

La question de la protection des biens propriété de la Nation est alors posée.

Cela va déboucher sur la constitution en Musée du Château de Versailles.

On crée également **une Commission temporaire des arts** en 1793 pour « conserver et faire l'inventaire de tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement »

Il faut attendre les années 1830 (la Monarchie de Juillet : 1830-1848) pour voir une étape supplémentaire à la consolidation des politiques patrimoniales.

Le vandalisme est de nouveau dénoncé par Victor Hugo en 1825 dans son ouvrage *Guerres aux démolisseurs*. Il réclame la mise en place d'une politique pour éviter les destructions.

Cela va être réalisé lors du « Moment Guizot » selon la formule de l'historien de l'art André Chastel.

François Guizot est le chef du gouvernement (le premier ministre) du roi Louis-Philippe sous la Monarchie de Juillet. Il crée un poste d'Inspecteur général des Monuments historiques chargé de sauvegarder et de faire connaître les antiquités nationales.

En 1834, le poste est attribué à l'écrivain Prosper Mérimée. Il parcourt la France toute entière pour établir une liste des monuments en péril et classer par ordre de priorité les bâtiments historiques qui ont besoin d'une aide financière pour les sauver.

B) Les avancées sous la IIIe République.

Celle volonté de classement en fonction de l'urgence de la conservation et de la sauvegarde est complétée sous la IIIe République (1870-1940).

En 1887, une loi sur la protection des Monuments Historiques est votée.

Elle définit les politiques de conservation et de protection des monuments historiques et des objets d'art ayant un intérêt historique et artistique national.

Cette loi concerne les biens publics : qui relèvent de l'Etat.

Une loi de 1913 étend la conservation et la sauvegarde aux biens privés.

On détermine **l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité du patrimoine national**. (Voir vocabulaire page 312). Les biens publics ne peuvent passer au domaine privé.

En 1930, le concept de patrimoine commence à s'élargir : une loi l'étend à des sites à caractère historique comme les champs de bataille de la Première Guerre Mondiale, à des espaces naturels célèbres comme la Forêt de Brocéliande.

C) L'accélération des politiques de protections et de sauvegarde après la Seconde Guerre Mondiale.

Un moment essentiel est la création du Ministère de la Culture en 1959 avec la naissance de la Ve République par le Général de Gaulle, premier président de ce régime entre 1959 et 1969. La Ve République est toujours aujourd'hui le régime politique de la France.

La première personne à occuper ce poste est le grand écrivain André Malraux entre 1959 et 1969. C'est ce que l'historien de l'art André Chastel appelle « le moment Malraux ».

On étend la logique de 1930 en créant les Parcs nationaux : la dimension naturelle et paysagère s'affirme.

La « Loi Malraux » de 1962 est fondamentale. Elle crée le concept de « **secteurs sauvegardés** ». Cela concerne les ensembles urbains comme des centres-villes, des quartiers, des rues, des façades de bâtiments, qui doivent être préservés du fait de leur valeur historique et esthétique. Un **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)** est créé. On sauve ainsi le quartier du Marais à Paris, le Vieux-Lyon...

On voit que le concept de patrimoine s'élargit à des lieux de plus en plus divers.

Les bâtiments et les œuvres d'art sont toujours des priorités patrimoniales. En 1964, le ministère de la culture effectue un inventaire général des richesses artistiques de la France.

En 1972, en signant **la Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel** la France poursuit sa politique patrimoniale dans un contexte international.

Au cours des années 1970, l'extension du concept de patrimoine se poursuit en dépassant de façon de plus en plus nette les seuls bâtiments et objets artistiques. Il y a les lieux de mémoire (voir l'ouvrage de Pierre Nora). Depuis 1984, on organise d'ailleurs chaque année « les journées du patrimoine » qui permettent de rendre accessible ces lieux à une majorité de personnes (Voir document 2 page 297).

En 2001, **la loi sur l'archéologie préventive** permet de sauver les découvertes archéologiques réalisées lors de constructions (bâtiments, routes, voies de chemin de fer...). Les travaux s'arrêtent un certain temps et les archéologues peuvent réaliser leurs fouilles.

La gestion du patrimoine a vu une multiplication des acteurs, notamment avec la décentralisation (des décisions sont prises par les municipalités, départements et régions) depuis les années 1980. Les acteurs privés, les entreprises surtout, à travers le mécénat agissent aussi.

II) La patrimonialisation, entre l'héritage culturel et la reconversion : le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais

A) La patrimonialisation.

La patrimonialisation se produit quand un territoire, du fait de son histoire, de ses traditions et de son paysage, devient un patrimoine naturel ou culturel dans l'objectif de le préserver.

Avec l'extension de la notion de patrimoine, depuis les années 1980 notamment, elle concerne des secteurs de plus en plus divers.

Il y a notamment la notion de **patrimoine industriel**.

Dans les années 1980, il s'agissait de reconvertir des friches industrielles (des sites industriels qui ne sont plus utilisés), on a créé par exemple sur le terril (un mont de déchets de charbon) de Nœuds-les-Mines, une piste artificielle de ski.

https://www.google.com/search?q=terril+pas+de+calais&client=firefox-b-ab&source=lnms&tbm=isch&sa=X&ved=2ahUKEwjqjbbA0t7yAhVeIrkGHWjeDgsQ_AUoAXoECAEQAw&biw=1024&bih=669

À partir, des années 1990-2000, on a commencé à conserver et valoriser la mémoire industrielle.

B) Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais

Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais (Voir document 3 page 305) se trouve dans le Nord de la France. Il concerne 87 communes et 321 éléments du patrimoine minier (mines de charbon) comme les terrils, les chevalements (installation au dessus du puits qui permettait de descendre dans la mine)

https://www.google.com/search?q=chevalement+de+mines+nord+pas+de+calais&client=firefox-b-ab&source=lnms&tbm=isch&sa=X&ved=2ahUKEwjC38bc1t7yAhUYILkGHS7rCjAQ_AUoAXoECAEQAw&biw=1024&bih=669

Les voies ferrées, les habitats des mineurs nommés les corons (Voir photo 1 page 307).

Le bassin minier est un témoignage du passé industriel de la région, et notamment de l'exploitation de la houille (le charbon) entre le XVIIIe siècle et les années 1970, date de la fermeture de mines.

Après la destruction d'infrastructures au cours des années 1970 (Document 2 page 306), vint le temps de la prise de conscience de la valeur de ce patrimoine et de la valorisation. La vision négative du bassin minier, manifestation d'un passé douloureux, de travail pénible, des accidents meurtriers, de morts précoces du fait de maladies comme la silicose ...laisse la place à une valorisation et à un autre regard (Document 1 page 304). Les anciens mineurs ont participé à cette reconversion (Document 4 page 305)

De plus en plus de touristes visitent le bassin minier (Voir documents 1 et 2 page 306). L'attractivité a augmenté avec l'inscription du bassin minier au patrimoine mondial en 2012 en tant que *paysage évolutif vivant*.

De fait, le bassin minier est toujours un lieu de vie et la reconversion insiste sur cette dimension. On peut prendre l'exemple de la Cité des Électriciens, un ancien coron. (Voir documents 1 et 2 page 307). C'est un lieu avec des logements, un centre culturel,

L'attrait de la région s'est renforcé quand le Musée de Louvre décida de créer une représentation dans la ville de Lens en 2012.

III) Un facteur de rayonnement culturel : l'exemple du « repas gastronomique des Français »

A) Le classement au patrimoine immatériel de l'UNESCO en 2010.

Le « repas gastronomique des Français » est l'appellation retenue par l'UNESCO pour l'inscription sur la liste du patrimoine culturel immatériel en 2010. Il est défini comme une pratique sociale et coutumière destinée à célébrer les moments les plus importants de la vie des individus et des groupes, tels que les naissances, les mariages, les succès, les réussites, Il s'agit d'un repas festif et de l'affirmation de l'art de bien manger et de bien boire.

Cette pratique se transmet de générations en générations.

La gastronomie est l'héritage d'une cuisine aristocratique raffinée qui remonte au Moyen-âge (les premiers livres de cuisine remontent au XIVe siècle), laquelle s'est affirmée à l'époque de Louis XIV au XVIIe siècle. Les cuisiniers travaillaient pour les puissants (rois, princes, nobles, évêques). Le début du changement est le XVIIIe siècle. Des cuisiniers commencent à ouvrir des restaurants, la gastronomie se diffuse dans la société. C'est le début de la cuisine bourgeoise qui s'affirme au XIXe siècle.

Les cuisines régionales entrent dans la catégorie de la gastronomie aux XIXe-XXe siècles, notamment grâce au grand critique gastronomique Curnonsky (1872-1956)

Les restaurants, le Guide Michelin qui attribue des étoiles à certains restaurants (jusqu'à trois) où travaillent des chefs célèbres, cuisiniers et pâtisseries, mais aussi les traditions familiales transmettent cette tradition séculaire.

La candidature fut déposée en 2006 face à la mondialisation et au développement des *Fast-Food* en France. L'intention était de sauvegarder la gastronomie française.

On a développé les activités touristiques et culturelles liées à la gastronomie. On y associe les paysages, les cultures agricoles régionales, comme la vigne par exemple. Une Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires dirigée par un géographe a été chargée par l'État de promouvoir la candidature

B) Une dimension géopolitique.

La gastronomie a une dimension géopolitique essentielle. Elle représente un million d'emplois en France, elle attire de nombreux touristes. Elle est un élément essentiel de *soft power* en contribuant au prestige de la France. (Document 3 page 308). La France assure l'organisation d'évènements gastronomiques à l'étranger (Document 4 page 309)

Il y a une dimension économique qui doit être associée à une action culturelle (Voir document 5 page 309)

C'est aussi un outil diplomatique. Des repas gastronomiques sont organisés lors de la visite de chefs d'État étrangers en France : (Document 2 page 310 et 3 page 311).

Conclusion : la politique patrimoniale de la France commença à l'époque de la Révolution Française et ne cesse de se consolider et de se diversifier jusqu'à aujourd'hui à travers le bassin minier du Nord-Pas-de Calais et le repas gastronomique par exemple.